

## Education à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (E.V.A.R.S)

### Communiqué des collectifs Parents En Colère et de l'association l'Union Fait La Force 88 sur la plainte d'une famille : tentative de corruption de mineurs et subornation de témoins, suite aux faits graves qui ont eu lieu au collège Jules Ferry à TOURS (37)



ÉPINAL, le 26 mars 2024

Le 31 janvier 2024 a eu lieu une séance de deux heures « Vie affective Relations filles/garçons » pour tous les élèves de 3<sup>ème</sup> au collège Jules Ferry de Tours :

- Par plusieurs membres du Conseil Départemental et l'infirmière scolaire.
- Aucun enseignant n'a été autorisé à assister à cette séance.

Lors de cette dernière, les enfants ont été exposés à des affiches douteuses expliquant par écrit qu'il y a différentes façons d'avoir du plaisir : anal, buccal et vaginal. Cela a fortement gêné, perturbé, voire choqué plusieurs élèves.

Les témoignages des élèves relatent d'autres faits choquants pour leur âge et la façon dont le sujet a été exploité, notamment une séquence d'une durée de 45 minutes sur la masturbation, dès le plus jeune âge, dès 2 ans.

Une maman relate les propos de sa fille qui explique que le débat tourne, entre autres, autour du fait qu'à 9 ans un enfant peut avoir des relations sexuelles en toute liberté, « il a le droit ». Une fille peut avoir des relations sexuelles à plusieurs reprises dans la journée avec différents partenaires, car « elle est libre ».

Une fille a dû expliquer devant tous ses camarades de classe sa période de menstruation.

Cette jeune fille qui a ressenti une sensation d'humiliation, un écœurement, un dégoût, a exprimé son refus de faire part de son expérience qui relève strictement de sa vie privée. Sa maman constate les répercussions psychologiques très néfastes de cette séance à la vie affective et relations filles/garçons sur sa fille et avec le ressenti d'une atteinte à la pudeur et d'un viol psychologique.

La maman a été obligée de porter plainte via son avocat Maître Jean-Pierre Joseph du Barreau de Grenoble pour corruption de mineur le 04/03/2024 et la plainte a été reçue par le tribunal de Tours.

Sa fille a actuellement un suivi psychologique afin de constater la violence psychologique vécue et la mise en place de séances régulières pour retrouver un équilibre face aux traumatismes vécus.

La maman ne peut pas compter sur l'aide de la Direction du collège Jules Ferry de Tours car deux demandes d'entretien ont été ignorées par la Principale de cet établissement scolaire.

Selon les paroles de certains élèves du collège Jules Ferry, la Principale les aurait menacés de porter plainte s'ils témoignaient. Le 10/02/2024 la Principale envoyait aux parents de TOUS les collégiens,

de la 6ème à la 3ème, une note officielle déclarant que tout était mensonger et diffamatoire.

Comment est-il possible que la Direction du collège Jules Ferry puisse émettre une telle note, dans la mesure où, dans l'intervalle, aucun élève ayant subi cette séance de Vie Affective Relations fille/garçons n'a été entendu ?

Comment est-il possible de ne pas tenir compte du bien-être de l'enfant, d'autant que cette séance de deux heures porte atteinte au droit et à la vie Familiale, viole le Code Civil et le Code Pénal ainsi que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ?

Comment est-il possible que la mère, qui a porté plainte par la suite pour dénoncer les faits, ait pu subir ce qui pourrait s'apparenter à des tentatives d'intimidation et de menaces de la part des Renseignements Territoriaux recevant plusieurs appels téléphoniques insistants pour la rencontrer ? Le 14/02/2024, une convocation lui est parvenue à son domicile par l'intervention des services de police venus remettre à 19H15, une convocation officielle au motif qu'elle serait soupçonnée d'avoir commis ou tenté de commettre l'infraction suivante entre le 31/01 et le 05/02/23 à Tours : « DIFFAMATION ENVERS UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE ».

Pourquoi, à ce stade, aucun des représentants des pouvoirs publics et des institutions impliqués n'a semble-t-il cherché à approfondir les faits, pour protéger les enfants ? Les seules réactions de ceux-ci ayant consisté à nier les faits rapportés, sans même sembler chercher à les vérifier et à s'intéresser à une prétendue diffamation, vraisemblablement, pour éviter une réaction massive potentielle des parents.

Le 22/02/2024, la maman a subi une audition libre, au commissariat de Tours, lors de laquelle elle a rapporté tous les dires de sa fille et a donné son accord pour que celle-ci soit entendue afin que rapidement la lumière soit faite et que soient reconnus les préjudices qu'elle a subis par sa fille. Actuellement le Procureur de la République a toutes les données factuelles et argumentées ainsi que les témoignages entre ses mains pour nommer un juge d'instruction afin d'ouvrir une enquête.

Les collectifs Parents En Colère, en coopération avec l'association l'Union Fait La Force 88, soutiennent les parents qui relatent des faits graves ou des traumatismes vécus par les enfants quant aux séances d'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle dans les établissements scolaires, de la primaire au lycée.

<https://www.profession-gendarme.com//?s=Coll%C3%A8ge+de+Tours>

Une cagnotte est ouverte (lien) pour aider les parents afin d'absorber une partie des frais juridiques et des frais thérapeutiques engagés :

<https://www.parentsencolere.fr/2024/02/28/%F0%9F%9A%A8-appel-aux-dons-concernant-leducation-a-la-sexualite/>

Les collectifs Parents En Colère, l'association l'UFLF88, alertent avec de nombreux autres collectifs et de nombreuses associations contre la mise en place des directives de l'OMS « L'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle ».

<https://www.profession-gendarme.com/wp-content/uploads/2023/10/Courrier-ONEST-14.10.2023-1.pdf>

Ces directives ont fait leur intrusion dans le système éducatif en Europe et leur développement massif dans les établissements scolaires français depuis 2023.

[https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS\\_fr.pdf](https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS_fr.pdf)

« 0-1 an : le développement sexuel commence à la naissance :

0-4 ans : Informer l'enfant.....sur la masturbation enfantine précoce....

4-6 ans : Informer l'enfant sur les plaisirs liés à la sexualité (plaisir, excitation).

6-9 ans : informer l'enfant sur.....la contraception, la masturbation, les rapports sexuels. .... »

Selon les rapports de **spécialistes** (qui n'ont pas été consultés pour établir les standards techniques de l'OMS sur l'éducation à la sexualité), comme celui de **l'ONEST**, association composée de **juristes et de professionnels de la santé infantile (psychologique, physique et traumatique)**, ces directives n'ont rien à voir avec les besoins de l'enfant. **Au contraire, cela agit comme une effraction traumatique, les répercussions à court moyen et long terme sont indéniables.**

<https://www.profession-gendarme.com/wp-content/uploads/2023/10/Courrier-ONEST-14.10.2023-1.pdf>

Un enfant de 9 ans, ou bien même de 14 ans, ne se pose pas la question s'il peut avoir plusieurs partenaires pour plusieurs relations sexuelles par jour en toute liberté. Dans les faits, on ouvre la porte à la perversion, et ce, dans les systèmes éducatifs.

**On mentionne même de nombreux passages à l'acte dans les toilettes par exemple, suite à cette supposée éducation : attouchements, fellations dans les écoles de primaire...**

Nous demandons à l'Éducation Nationale et à la Justice de clarifier les événements et d'y donner une juste suite, en protégeant les victimes, en résistant aux pressions pour étouffer l'affaire et intimider les témoins et de restaurer la confiance dans ces motivations que nous sommes tous censés partager.

Nous agissons concrètement et fermement quant à cette éducation qui n'a absolument pas sa place dans la vie scolaire des enfants et adolescents. Pour chaque signalement qui nous parvient, nous faisons systématiquement un signalement au Procureur de la République, ainsi qu'une demande de levée immédiate de toute séance au sein de l'établissement signalé, au titre du Principe de précaution et de Diligence raisonnable.

**Livres de Référence pour tous les médias :** « Protéger les enfants de l'idéologie totalitaire », Me Virginie de Araujo-Recchia ; « Préserver l'innocence des enfants », Dr Régis Brunod ; « L'imposture des droits sexuels », Dr. Ariane Bilheran

*-Les Parents En Colère, l'Union Fait La Force 88*

Contact : Maître Jean-Pierre Joseph : [jeanpierrejoseph.grenoble@gmail.com](mailto:jeanpierrejoseph.grenoble@gmail.com) 04 76 50 37 00

Parents en colère, National [contact@parentsencolere.fr](mailto:contact@parentsencolere.fr) 07 80 86 89 66

Andreas Pfeiffer : l'union fait la force 88 : [andreas.pf@wanadoo.fr](mailto:andreas.pf@wanadoo.fr) 06 77 86 11 35